Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 7 Rabiaa II 1444
2 Novembre 2022

N° 130

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1901**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1902**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1906**
Homologation de résolutions **1907**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1907**
Avis aux créanciers..... **1908**
Convocations
Sociétés anonymes **1910**
Autres sociétés **1913**
Actes Administratifs
Avis au public **1914**
Divers
Avis au public..... **1915**
Rectificatifs **1915**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique **1916**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Approbation des états financiers

Société EL MAWASSIR

S.A au capital de 14.113.000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Riadh, Rte Z4-2014

I.U : 0036050D

R.N.E : B132091996

Suivant P-V de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/6/2022, enregistré à la recette des finances de Megrine le 23/8/2022 sous le n°22703615 quittance n°M065328, dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 12/9/2022 avec les états financiers de l'exercice 2021 sous le n°202275751, l'assemblée générale ordinaire a décidé d'approuver les états financiers de l'exercice 2021 et de donner quitus aux administrateurs.

2022R02586SANB2

SOCIETE LES COMPTOIRS MAGHREBINS «COMAG»

Société anonyme

Au capital de 1.150.000 DT

Siège social : Z.I route Z4 - 2014 Mégrine

I.F : 042918W/A/M/000

R.C : B132111996

Suivant P.V de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2022, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 23/8/2022, sous le n°22703647, quittance n°M065332 et, dont un exemplaire a été déposé au R.N.E de Ben Arous le 12/9/2022 sous le n°202275753, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- L'approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021 et affectation des résultats,

- Donner quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2021,

- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2021,

- La nomination de la Société «FMBZ-KPMG TUNISIE» représentée par MONCEF BOUSSANNOUGA ZAMOURI nouveau commissaire aux comptes pour trois ans : exercices 2022, 2023 et 2024.

2022R02587SANB2

AUTRES SOCIETES

Démarrage des souscriptions

FCP SMART TRACKER FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie actions

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

Et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Conseil du Marché Financier N°93-2021 du 22 décembre 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP SMART TRACKER FUND aura lieu le 3/01/2023 sans date limite de la période des souscriptions.

FCP SMART TRACKER FUND présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP SMART TRACKER FUND

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Actions

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Adresse : 5 Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 100 parts de 1000 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°93-2021 du 22 décembre 2021

Date de constitution : 01/12/2022

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Smart Asset Management & Amen Bank

Gestionnaire : Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

Dépositaire : Amen Bank, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.

Distributeur : Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission, le prix de souscription n'est accompagné d'aucun droit d'entrée.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat égale à 0,5% de la valeur liquidative.

Les droits de sorties seront acquis au fonds et intégrés dans la valeur liquidative. Ils ont pour objectif de préserver la stabilité de l'actif du fonds.

Les porteurs de parts sont exonérés des droits de sorties lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec lia même valeur liquidative et pour un même nombre de titre par le porteur de part ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP SMART TRACKER FUND, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à

l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis.

2022402671SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 26/10/2022 quittance n°M068418 enregistrement n°21201825 Mr Serini Jalel a vendu à la société LAS DES PNEUS tout le fonds de commerce sis au 97 avenue Habib Bourguiba Menzel Bourguiba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de maître Ben Jaballah Bechir demeurant à l'Avenue Hédi Nouira Manzel Bourguiba les vingt jours à compter de la date du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 26/10/2022.

2022T01178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce daté le 19/10/2022 et enregistré à la recette des finances à Zaghouan daté le 21/10/2022 n°2203577 sous la référence n°77757 Mr Ahmed Mahjoub a vendu à Mr Mouhamed Benour et au profit de son représentant légal un fonds de commerce café 1ère catégorie situé à la rue bosten n°01 Zaghouan.

- Les oppositions peuvent être acceptées au bureau de maître Arbia Chatti au n°02 rue 14 Janvier Zaghouan et ce dans un délai réglementaire de 20 jours à compter de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et Le Temps du 28/10/2022.

2022T01179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 11/10/2022, sous le n°22203125 Mr Hichem Eddoub a vendu en son nom propre compte et au nom du reste des héritiers de feu Mohammed Eddoub le fonds de commerce à usage pâtisserie et boulangerie, sis au 2 rue de saline Tunis avec les éléments corporels et incorporels à monsieur Zayani Montasser.

Toute opposition doit se faire entre les mains de monsieur Zayani Montasser au 2 rue de saline Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 27/10/2022.

2022T01180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par maître ben Abdallah Latifa avocate auprès de la cour de cassation enregistré à la recette des finances à borj louzir le 20/10/2022 reçu n°M072087 enregistrement n°22203191 Monsieur Trabelsi Mouhamed Haythem a vendu à Monsieur Ouechtati Mourad tout le fonds de commerce dont il est propriétaire sis au 208 Rue Mostafa Mohsen Borj Louzir 2073 destiné à tout commerce café de 1ère catégorie et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 28/10/2022.

2022T01181FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié du 18/10/2022 Mr Said Saeb Ben Belgacem demeurant à la Route Menzel Abdel Rahman n°41, Zarzouna, Bizerte a cédé suivant acte de donation rédigé par le notaire Habib Cherbib et son confrère Abdelhamid Saidani à sa soeur Said Mervet Bent Belgacem, demeurante à la Rue Elkotteb, Quartier «Elkalatous», Zarzouna, Bizerte le fonds de commerce "Librairie" sis à la Route Menzel Abderrahman n°41, Zarzouna, Bizerte avec l'ensemble de ses éléments matériaux et moraux.

Toute opposition à cette donation doit se faire entre les mains du donataire Melle Said Mervet Bent Belgacem demeurante à l'adresse susvisée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a fait l'objet d'une publication au journal "Echourouk" du 23/10/2022.

2022T01183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 11/10/2022 enregistré à la recette des finances à Bab Souika le 21/10/2022 quittance n°M072141 série 22202269 Madame Fathia Ben Arfa vend à Madame Hédia Chateur le fonds de commerce situé au 130 Bab Souika Tunis exploité pour vente de pâtisserie.

Toutes les oppositions sont adressées entre les mains de Madame Fathia Ben Arfa située au 16 Rue Elketeb Tunis.

Cet avis a été publié dans le journal Le quotidien le 27/10/2022.

2022T01184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente enregistré à la recette des finances la Marsa le 18/10/2022 quittance n°123749 monsieur Fathi Warda a vendu à madame Khiriya Ben Othméne la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue 14 janvier Sidi Bou Said la Marsa exploité pour vente de fruits secs.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

Un exemplaire de cette annonce a été publié au journal quotidien Assahafa le 27/10/2022.

2022T01185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP légalisé à la municipalité Zaouit Jedidi rédigé par le Maître Abdelaziz Darragi avocat le 12/10/2022 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 25/10/2022

quittance n°M071288 n° d'enregistrement 22202938 la Société Printcolor SARL M.F 0381430M a vendu à la Société Ameni pour Reliure SARL M.F 1301623J tout le fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels exploité comme imprimerie tout le garage juste le rez-de-chaussée sis au n°62 avenue Jawaher LeI Nahrou Montfleury - Tunis.

Les oppositions seront déposées chez le Maître Abdelaziz Darragi avocat son bureau sis à rue Taieb Mehiri Menzel Bouzelfa - 8010 Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk le 28/10/2022.

2022T01186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous seing privé, dont la légalisation de signature a été faite auprès de la municipalité de Menzel Temime le 18 octobre 2022, et a été enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 21 octobre 2022, quittance n°M068995, Monsieur Bouaziz Wael, titulaire de la CIN n°06361736 délivrée à Tunis le 26/02/2021, demeurant à l'Avenue Mongi Slim Impasse Bouaziz - Menzel Temime 8080, a vendu à la société "TOP ELECTRO AYOUB", société en constitution titulaire du certificat de réservation n°2022908097378 valable au 17/02/2023, la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné au commerce des appareils électroménagers, téléphones et accessoires, et matériels informatiques, sis à Place de l'indépendance n°126 - Menzel Temime 8080.

Les éventuelles oppositions doivent se faire auprès du Maître Hanene Matmati, avocate sise à Immeuble Jarra 2 - 2ème étage - Nabeul 8000, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est apparue dans les journaux Le Quotidien (en Français) et Achourouk (en Arabe) le mercredi 26/10/2022.

2022R02573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Me. Nesrine Bouaziz, avocate à la cour, signé le 21 octobre 2022, enregistré à la recette des finances Rue El Jazira le 21 octobre 2022 Quittance num 70900 numéro d'inscription 22202906, monsieur Abdallah Ben Bechir Ben Sassi Akrout a cédé à Monsieur Selem Ben Mohamed Taieb Harar, tout le fonds de commerce situé au 01 Rue Abou Moussa Al Achaari Mourouge 3 Ben Arous exploité pour l'activité de la vente des fruits secs. Les contestations seront acceptées entre les mains du vendeur domicilié à 10 Rue akerta tchine Matmata Gabès dans un délai au plus tard 20 jours de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux journaux «Alchourouk et le Quotidien» le 27/10/2022.

2022R02579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date des 01 et 3 septembre 2022 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 6/10/2022 sous le n° d'enregistrement 22207123 quittance n°128744 la Société Boulangerie EL BARAKA dont le siège social sis au n°43 avenue Farhat Hached Kram Ouest Tunis immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1454679Y, matricule fiscal n°1454679Y/P/M/000, a vendu à Mesdames et Messieurs Saad MELIANE demeurant au n°09, rue 3051 Cité Hellal Tunis, Ismail JAHA, Walid JAHA, Zoubeir JAHA, Leila JAHA et Aziza JAHA les cinq derniers demeurant à la Cité Gdouda Nouvelle Matmata Gabès, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Boulangerie exploité au sein du local sis au n° 43 avenue Farhat Hached Kram Ouest Tunis inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°1454679Y.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la venderesse la Société Boulangerie EL BARAKA élisant domicile à l'adresse de son Gérant Monsieur Mohamed Hadhraoui sise au n°123 rue du Mali Meghira 1 Fouchana Ben Arous, et ce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Essahafa «société Nouvelle d'Impression, de Presse et d'Edition» le 26/10/2022.

2022R02580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 01/9/2022 enregistré à la recette des finances de Midoun le 8/9/2022 reçu n°M062904, Monsieur Nejib Ben Moncef Sellaouiti titulaire de la CIN n°04794800 délivrée le 17/9/2021 a vendu son fonds de commerce sis à cité Riad Midoun Djerba ayant pour activité principale «vente de fruits secs» avec tous ses éléments physiques et moraux à Madame Boutheina Bent Abdallah Ben Tekhyat titulaire de la CIN n°05768431 délivrée le 29/9/2010.

Toute opposition est recevable au fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 13/9/2022 en arabe P 26 et au journal «Le Quotidien» en français p 28.

2022R02581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 4/10/2022, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 6/10/2022 sous n°22202280 quitus M106369 Monsieur Balsem Ben Mouhamed Sahbani. Titulaire de la carte d'identité nationale n°13474706 a vendu à Monsieur NABIL BAWAJA, titulaire de la carte d'identité Nationale n°08601366 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la rue Djerba ZARZIS. Connu par le nom commercial «pitzaria Milano».

Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis été publié le mercredi 12/10/2022.

2022R02583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du présent écrit, établi par maître Tarek Ajari, en sa qualité d'avocat égalisé en date du 11/10/2022 enregistré à la recette des finances de Gabès quittance n°61444 n° d'enregistrement 22206747 daté le 11/10/2022, Elhechmi Ben Emhammed Ben Mohamed Gnouni titulaire de la CIN n°03210914 vient de vendre à Haykel Ben Abdelwaheb Ben Abdelkader Chagra titulaire de la CIN n°13230229, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce situé à la rue Jara Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels publié dans deux journaux quotidiens "Achourouk et le Quotidien".

Toute objection doit être déposée chez l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

2022R02585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 19 octobre 2022 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse le 21-10-2022 sous le n°22202233 quittance n°M076105 le nommé Mr Ayed Amine a vendu à Mr Karkoub Nabil la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels station de lavage sis à l'Avenue Ahmed Hassen Zayet Sousse toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur à son adresse porter sur le contrat dans le délai légal de 20 jours à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 26/10/2022 sous le n°IP722/979.

2022S01275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Sousse le 4 octobre 2022 sous le n°22202596 quittance n°M078097, Mr Sahbi Ben Mouhamed Laroussi CIN 02067373 a vendu le fonds de commerce du local commercial destiné pour la pâtisserie et la vente des glaces; Rue Hassan Elmeddeb Sousse 4000 ; le 26 septembre 2022 avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Rayen Bourokba demeurant à Rue salah Eddine bouchoucha CIN 12888520 avec un montant net de quatre milles dinars. Toute opposition doit être présentée entre les mains de Maître Meniar Ben Hmida à son bureau sise à Av. Taher Sfar immeuble Elbaraka 4ème étage n°14 Sousse, dans un délai de 20 jours de sa parution au Jort, ainsi cette annonce a été publiée dans le journal AL-Shorouk en arabe et en français en date du 29/10/2022.

2022S01276FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 21/10/2022, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 26/10/2022 sous le n°22202383 quittance n°M037202, Mr Bechir ben Salem Ouerdani, demeurant à Akouda Av de l'environnement, a vendu à La Sté LGE ; société unipersonnelle à responsabilité limitée sise à l'Av Khalifa Karoui Sahloul ; Sousse jaouhara, immatriculée à RNE sous le n°0970698/V représentée par son gérant Mr Nidhal Jlidi ; la totalité du fonds de commerce exploité à la vente et commercialisation de matériel électroménager ; portant la carte d'identification fiscale n°181911/M avec ses éléments corporels et incorporels sis à Akouda avenue de l'environnement.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Imed LAARIF dont l'étude est sise à Immeuble Ezzahra bloc B ; Avenue de la République Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 27/10/2022.

2022S01279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2022 enregistré le 25 octobre 2022 à la recette des finances de Monastir sous le numéro 222064499 selon le reçu numéro M062074 ; les héritiers de Chahida Malek ont vendu à monsieur Firas Ben Hassine Hamd la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de parfums; produits de nettoyage et location de fournitures de mariage au local situé à la rue 7 novembre Monastir.

Toutes les oppositions sont acceptées dans l'ordre de vingt jours à partir de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'acheteur (Rue Tarek Iben Zied Moknine).

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 29 octobre 2022.

2022S01281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 12/10/2022 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer en date du 24/10/2022 sous le numéro 22201812 quittance n°M060146 Mr Tarek Bouyahya vend à Mr Haythem Mkawar la totalité du fonds de commerce destiné en un café ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis à la Route El Mahdia Km 7 Sakiet Eddayer Kassas Bouali Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente dans le local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 28/10/2022.

2022X01324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sfax le 21/10/2022 et enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 26/10/2022 sous le quittance n°M098450.

Madame Rafiaa Rbai a vendu à M. Bachir Alasswed le fonds de commerce exploité à la vente des fruits et légumes situé au marché des poissons à Sidi Mansour Sfax. Les oppositions sont recevables au cabinet du Maître Ismail Ben Nasr avocat situé à l'immeuble manar Bloc C 1er étage Sfax Matricule fiscal N° 1077324/A dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 28/10/2022.

2022X01327FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 3/10/2022 enregistré à la recette des finances el Manar le 10/10/2022 quittance n°M075802 enregistrement n°22202787 Mr Khaled Ben Hammadi a vendu à Mr Aissa El bibani le fonds de commerce exploité pour tout commerce dans le local situé à la rue 6779 n°58 Omrane Supérieur - Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Mr Aissa El bibani, rue el Ghofrane n°13 Cité ettahrir - Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 22/10/2022.

2022402666FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/10/2022, enregistré à la recette des finances Sidi Hassine - Tunis, sous n°22203187, quittance n°M096546, Mme Aicha Bejaoui, C.I.N n°00637974 a vendu à Mr Amir Dridi C.I.N n°00293817, le fonds de commerce exploité de tout type de commerce (café), avec tous ses composantes matérielles et morales, sis au 16 rue Habib Bourguiba Sidi Hassine Sejoumi - Tunis.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et à son domicile particulier au 1 Rue 4763 El Hrairia - Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 22/10/2022.

2022402675FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/10/2022, enregistré à la recette des finances El Menzah 6, le 21/10/2022 sous le n°22207321, quittance n°143327, Madame Sonia bent Ibrahim Belkahia ép Sami Belkhouja, demeurant au 19 rue Ahmed Khaireddine Le Bardo 2 Tunis, a vendu à Madame Maroua Bent Abdelrahmen Ben Taher Chaouachi, demeurant à Bab El Ouadi Tébourba Manouba, le fonds de commerce exploité au local numéro 4 sis au deuxième étage au 3 avenue Mouaouia Ibnou Abi Sofiene El Menzah 5, Ariana Ville 2037, à usage de vente de produits capillaires cosmétiques et soins esthétiques ainsi que l'exercice de l'activité commerciale dans le domaine de la coiffure, de l'esthétique et de l'Onglerie, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes oppositions doivent être notifiées au domicile de l'avocate Maître Ahmadi Thouraya, avocate à la cour d'Appel, sis au 115 Avenue de la Liberté 1002 Tunis dans un délai de vingt jours (20 jours) à compter de l'insertion du présent avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux "El Chourouk et Le Quotidien" le 27/10/2022.

2022402677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 20 et 21/10/2022 enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 24/10/2022 enregistrement numéro 22203293 quittance numéro 87205 Monsieur Hatem Ben Mohamed Hcheychi titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 005818827 délivrée le 17 Août 2021 a vendu à Madame Chaïma Ben Abderrahmane Jandoubi titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 08074711 délivrée le 28/10/2021 la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Ibn Eljazar n°09 Lafayette - Tunis.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Ben Aoun Boubaker avocat à la cour de cassation ayant son bureau au 14 rue Hédi Nouira 2ème étage bureau n°06 - Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du jeudi 27/10/2022.

2022402680FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 29/9/2022 à la Recette des Finances Beb Souika, (le n°22202098 et quittance M068022, Amel Mayel, Farida Mayel, Moez Mayel et Mohamed Ali Ayari demeurant 57 rue Ali Belhawen Tunis, ont vendu à Abed Karim Matoussi demeurant à Mjez el beb Béja, la totalité du fonds de commerce sis au 57 avenue Ali Belhaoune, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'activité commerciale suivante : "Location de vêtements de cérémonie". Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens Essahafa en arabe et la Presse le 17/10/2022. Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Rym Chanoufi à la résidence Gozlen Bloc A n°1, jardins Elmanzah 1, Mnihla Tunis dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 2 novembre 2022.

2022402682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 13/10/2022 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 20/10/2022 sous le n°22203557 et quittance n°77556, Madame Mouna Othman et Leïla Tlili ont vendu à Monsieur Housam Ben Abiche El Mabrouk, la Totalité du Fonds de Commerce constitué d'un (Café 1ère catégorie) nommé "Chichkhane" situé à Rawgia route Tunis Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi sera annulé.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 31/10/2022.

2022402686FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 15/9/2022, enregistré à la recette des finances de Médenine le 16/9/2022 reçu n°M085870 enregistrement n°22303113, Mr Abdelaziz Ben Gharsallah Hafdaoui

titulaire de la c.i.n n°03595303 a loué la totalité de son fonds de commerce consacrer pour vente de sandwich et crêperie, sise à rue de la Libye à Mme Matira Bent Mabrouk Chioukhi titulaire de la c.i.n n°13460474.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 29/9/2022.

2022R02582FCCC3

Résiliation de location d'un magasin commercial à Tebourba

Suivant un contrat de résiliation de location signé et égalisé par les deux parties à la municipalité d'Elbattan le 21 octobre 2021 et enregistré à la recette des finances de Tebourba le 21 octobre 2021 sous le n°21301210, quittance M033016, le contrat de location d'un magasin commercial «Vente des vêtements» situé à la rue 02 mars 1934 a été résilié entre son propriétaire Majid Amdouni et la locatrice Samah Jendoubi. Le magasin commercial a été remis à son propriétaire Majid Amdouni le 24 octobre 2021 et cette location a été résiliée sans aucune réclamation de part et d'autre.

Le contrat de location commercial a été publié au journal Echourouk le 22/10/2022.

2022402674FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en gérance libre enregistré à la recette des finances la goulette, en date du 6/10/2022 sous le n°22307110 quittance n°128520, la société LINEA CASA DETAIL SARL, Identifiant unique 1068011D, matricule fiscal 1068011D/B/M/000, du local sise à AIN ZAGHOUAN NORD en gérance libre à Mariem MECHMECHE titulaire de la CIN n°15002737 délivrée le 10/3/2021 à Tunis pour l'activité d'opticien pour une période de cinq ans renouvelable du 01/10/2022 au 30/9/2027.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Essahafa et la Presse le 27 octobre 2022.

2022402678FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Association Banzart El Baya pour la Jeunesse, le Développement et la Citoyenneté

Siège : Complexe Hala Centre rue 2 Mars - Bizerte 7000

Sujet : Développement

Objectifs :

- Travailler à diffuser les règles de la démocratie et de la citoyenneté dans la société

- Chercher à entourer les pauvres et les marginalisés

- Contribuer à la prise de conscience sociale et culturelle des jeunes

- Contribuer à résister aux phénomènes sociaux négatifs qui menacent la société.

Membres :

Président : Lotfi Ben Salah.

2022T01174APSF1

Syndicat des propriétaires Résidence Ines

Suivant PV de l'assemblée générale enregistré à la recette des finances de Fouchena le 13/9/2022 sous le n°22803912 quittance n°M079472 et la décision municipale émise par la municipalité de Fouchena sous le numéro 2715 le 26/9/2022, il a été constituée un Syndicat des propriétaires de la résidence Ines. Il a été décidé de nommer :

- Tarek Ben Boubaker : Président de Syndicat

- Wassim Sbai : Vice président

- Mourad Sahbani : Secrétaire général

- Walid Jaber : Trésorier.

2022R02364APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : L'anniversaire du Prophète et la renaissance de l'héritage d'Al-Jarid

Siège de l'Association : Blad Hadhar Tozeur 2233

Sujet de l'Association : Culturel.

Objectifs :

- Contribuer à l'organisation de la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète et de la renaissance du patrimoine à Al-Jarid.

- Chercher à valoriser le stock culturel et à faire revivre le patrimoine culturel de Rubouu Al-Jarid.

Membres d'Association :

- Président : Hassan Ghrighri

- Secrétaire général : Karim Karia

- Trésorier : El Arousi Charok.

2022R02584APSF1

Constitution d'un syndic

Résidence Rahma Bloc B

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 23/4/2021, déposé à la municipalité de Monastir le 13/10/2022 sous n°2948 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/10/2022 sous n°22806186 Quittance n°M059658, il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection de comité du syndic de la résidence «Rahma Bloc B», sise à Cité Frina Monastir et qui se compose de :

Présidente : Noura Hamdani

Secrétaire générale : Ahlem Touil

Trésorière : Hanene Mabrouk

Membre : Jouda Abdelmajid Labidi.

2022S01280APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant le PV de l'Assemblée Syndical du 14/5/2022 enregistré à la Recette des Finances Route de Gremda sous le numéro 22802142 Reçu n°M082289 le 7 septembre 2022, de l'immeuble «LES PALMIERS 1» sis à la Route de Gremda km 5 - Sfax.

- Monsieur Mohamed Mezghani a été nommé Président du Syndic,

- Monsieur Moez Janfaoui : Trésorier du syndic,

- Monsieur Mahmoud Zribi : Secrétaire Général.

2022X01323APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence "LA SIRENE"

Homologation des résolutions

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat de la résidence la SIRENE DOMICILIE à Hammamet Avenue Assad Ibn el fourat réunie le 20/8/2022 et enregistré à la recette des finances à Hammamet le 13/9/2022 reçu n°M122600 enregistrement n°22804548 a approuvé les rapports moraux et financiers des années : 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'unanimité des copropriétaires présents et qui ont accorde leur quitus au bureau syndical sortant et ont élu un nouveau bureau syndical composé comme suit :

- Monsieur Farouk Kallel titulaire de la carte d'identité nationale n°00543013 en tant que président du syndicat de la Résidence La Sirène située à Hammamet en Remplacement de l'ancien syndic Monsieur Abdallah Zahaf.

- Monsieur Slaheddine Telili titulaire de la carte d'identité nationale numéro : 00329512 en tant que trésorier en remplacement de Madame Jamila Belaid Epouse Belhadj Hamida.

- Maître Tarek Ben Sassi en tant que secrétaire général en remplacement de Monsieur Chiheb Belakhel.

- Docteur Salah Mahjoub : Membre Charge Du Bloc B.

- Mehdi Moualhi : Membre Chargé du Bloc A.

- Abdelaziz Tir Ellil : Membre Coordinateur.

2022R02591APSF2

Avis

Suite à la session électorale du 30/9/2022 pour Wided Sportif El Hamma, qui est enregistré à l'autorité financière Elhamma sous le numéro 22701210 le 14 octobre 2022, le comité comme suit :

Président de l'Association : Hossam Al-Kaseh

Vice-président : Dhafer Lasoud Smaiti

Trésorier : Naoufel Bourkbeh

Secrétaire général : Sherif Al-Bahri.

2022R02593APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62
hachichaimedavocat@gmail.com
MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siége est à Tunis Avenue Mohamed V, R C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier).

La partie saisie :

La Société AERO TUNISIA société anonyme R.C n°B613032011, siège social à la zone industrielle Hammam Zriba 1152 Zaghouan.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

Le lot de terrain n°58 d'une superficie de 4000 m² situé à la zone industrielle Hammam Zriba sur lequel est construit un bâtiment en charpente métallique à toit type panneaux sandwich qui couvre une surface d'environ 3082 m² une administration d'une surface de 128m² ainsi qu'un logement gardien un bureau de douane et des blocs sanitaires tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Zaghouan.

Mise à prix :

2.795.500.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Zaghouan le lundi 5/12/2022 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2022T01182VEPA1

Vente immobilière
Cabinet Maître Hichem Hajri
Avocat près la cour cassation
Tél : 72.272.356
Fax : 72.272.543
E-Mail : hichem.hajri@planet.tn
N 272939F/A/P/000

1- Créancier : Naima Salem élisant domicile au cabinet de maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation 166 avenue Habib Bourguiba Nabeul.

2- Le débiteur saisi : Ahmed Ben Mahfoudh Haloui demeurant à l'avenue Habib Bourguiba prés la Banque de l'Habitat Hammamet.

3- L'avocat poursuivant : Maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation, sis au 6ème étage de l'immeuble la tour d'argent avenue Habib Bourguiba n°166 Nabeul.

4- Description du bien objet de la saisie :

Le bien objet de cette saisie consiste en un immeuble composé d'un Rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage partiel soit 364 m² (le RDC 170 m², le premier étage 170 m² et le deuxième étage

partiel 24 m²) de la propriété objet du titre foncier n°521165 Nabeul d'une superficie de 171 parts.

Le RDC est composé de deux locaux commerciaux, d'un studio, un escalier: le premier local est d'une superficie de 101 m² est exploité par le créancier avec un loyer annuel de 6.467.000 DT et le deuxième est d'une superficie de 25 m² exploité par madame RIM HALOUI comme Librairie et un studio de 27 m².

Le premier étage est composé d'une chambre d'escalier et deux appartements dont chacun est d'une superficie de 80 m² et le deuxième étage partiel est composé d'un espace couvert d'environ 24 m².

5- Mise à prix : le prix du bien immobilier objet de la présente saisie s'élève à sept cent mille neuf cent soixante cinq dinars (700.965,000 D.T) augmenté des dépenses privilégiées qui seront fixées le jour de l'audience.

6- Date de la vente : la vente est fixée pour le 5/12/2022 par devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9H du matin.

Conditions particulières : les personnes désireuses de participer aux enchères doivent constituer un avocat après consignation du 1/3 du prix ou la présentation d'un chèque certifié.

Le bien immobilier objet de cette annonce peut être visité tous les jours, sur rendez-vous et le cahier des charges peut être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant, devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia, au cabinet du huissier notaire HELMI BELGUITH et à l'entré du bien immobilier objet de la présente saisie.

2022R02592VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mme Chahira Bent Abdessalem Ben Ghalia Epouse Imed Chaker (débitrice hypothécaire), gérant de société, titulaire de la CIN 05248400 y demeurant à : 1) Immeuble Intilaka Bloc A 3ème Etage Sfax. 2) Route de Sidi Mansour Km8 Habena Sfax.

2/ Mr Imed Ben Mohamed Chaker (caution hypothécaire), ouvrier dans une société, titulaire de la CIN 01283774 y demeurant Route de Habena Km8 Habena Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Sonia Ben Hadj Ali Huissier Notaire sous le n°9896 le 12/9/2022 sur la totalité d'une parcelle de terrain clôturée sise à Route de Habena Km8 Rue Yahya Ben Sultana Sfax d'une superficie totale est de 827 m² où existe une villa qui se compose de véranda sud-est qui mène au hall, salon, séjour et couloir y se trouve 3 chambres, salle de bain et wc et coin réservé pour laver les mains, cuisine sol parterre et parties de ses murs en faïence et le reste couvert de bois y se trouve une fenêtre ouverture est et une porte ouverture sud qui mène à une petite véranda.

La superficie couverte de la villa est de 190 m².

Au coin nord ouest de l'immeuble se trouve une construction secondaire d'une superficie est de 75 m² qui se compose d'un garage où se trouve coin de repas et armoire murale et citerne et wc et escaliers extérieures qui mènent au terrasse.

Au coin sud ouest de l'immeuble se trouve une construction pour repos d'une superficie est de 12 m² et jardin qui contient gazon artificiel et un passage clôturé de construction lié au porte sud et porte nord de l'immeuble.

Cet immeuble est équipé d'électricité et de l'eau.

Les limites de l'immeuble du sud entrée dégagée, de l'est Henchi, du nord rue Yahya Ben Sultana et de l'ouest Elloumi.

Mise à prix : est fixée à quatre cent milles Dinars (400.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 28 novembre 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise à Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 133.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2022X01325VEPA1

Avis aux créanciers

Cession de la société mutuelle de base de services agricoles

«cepa»

Société anonyme

Identifiant unique : 0009496D

Appel d'offres pour la cession de la société «CEPA»

Suite au jugement préparatoire de Tribunal de première Instance de Grombalia du 5 octobre 2022 relatifs à l'affaire n°248 concernant la société mutuelle de base de services agricoles «CEPA» sise à la rue Habib Bourguiba 76 Bénie Khalled, l'administrateur judiciaire annonce la cession de la société «CEPA»

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 dt.

Les offres doivent être adressés avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 11 Janvier 2022.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau d'administrateur judiciaire au 71559671.

2022R02575VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Nom : Société Lacarroussel

Capital : 4.600 millions de dinars

Adresse : Rue Montazah, Sidi Fraj, Soukra Ariana

Numéro d'identification fiscale : 1017713X

Conformément à la résolution 338 émise par le président du tribunal de première instance d'Ariana le 7/7/2022, il a été décidé d'autoriser l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et de nommer la juge Mme Ibtihal AI-Ayadi comme un juge observateur, et M Chihab Ben Abbes en tant qu'administrateur judiciaire, et d'autoriser la suspension des procédures contentieuses et d'exécutions visant au payement des dettes antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, à l'exception des salaires, ainsi que l'arrêt des intérêts et pénalités de retard avec la suspension des dates de déchéance, jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande de règlement judiciaire.

2022402587VEPA2

Règlement judiciaire

Société SERVICOM INDUSTRIE

Siège social : 06 Cité Dalila 1er Etage Jebel Oust 1123 Zaghouan

IU : 1356300Q

En application des articles 417 et 433 du code de commerce, monsieur le président du tribunal de première instance de Zaghouan, en vertu de sa décision n°35 en date du 20/10/2022, ordonné :

1. L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire au profit de la société SERVICOM INDUSTRIE

2. La désignation de Mme Faida Kamoun Juge commissaire

3. La désignation de M Lotfi Khelifi en tant qu'Administrateur judiciaire chargé de procéder à l'inventaire des biens de la société, l'arrêté de l'état détaillé des créances, la proposition d'un plan de redressement avec fixation de la date de cessation de paiement.

4. La suspension des actes d'exécution visant le recouvrement des créances antérieures à la période d'observation ou la récupération de meubles ou immeubles en raison du non-paiement d'une créance.

5. La suspension du cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance au cours de la même période sans dépasser neuf mois.

En application de l'article 445 du code de commerce, les créanciers de la Société SERVICOM INDUSTRIE sont invités à inscrire leurs créances appuyés de leurs justificatifs entre les mains de l'administrateur judiciaire M Lotfi Khelifi à son étude sis au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tel : 71-842-870 et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et 60 jours pour les créanciers étrangers.

2022402670VEPA2

Appel d'offres dans le cadre de faillite

«SOCIETE LES MAGASINS YOSRA S.A.R.L»

RC : B175541996

MF : 432520X/M/000

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 13 octobre 2022, le syndic de faillite de la Société MAGASINS YOSRA, Madame Awatef Marzouki Fitouri lance un appel d'offres pour la vente des biens immobiliers appartenant à la dite société et la vente du fonds de commerce de l'immobilier exploité par cette dernière, qui se détaillent comme suit :

1- Les Biens immobiliers sis à Montplaisir, objet des titres fonciers n°63470 et 63472,

2- Le bien immobilier sis à Tabarka, objet de la demande D'immatriculation n°1288 au Kef,

3- Les Biens immobiliers sis à Menzel Bourguiba, objet du titre foncier n°1586 «Bizerte»,

4- Fonds de commerce de l'immobilier situé à Lafayette, exploité par la société «MAGASINS YOSRA».

Tout intéressé est invité à retirer le cahier des charges, au titre de chaque bien immobilier individuellement, du bureau du syndic de faillite sis au 92 rue 8600, Charguia I - 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de trois cents dinars (300 DT).

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Madame Awatef MARZOUKI FITOURI avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 13 décembre 2022.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

2022402672VEPA2

Appel d'offres dans le cadre de faillite

SOCIETE STEDE CERAMIQUE

RC : B1106841996 Tunis

MF : 15175 B/A/M/000

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 13 octobre 2022, le syndic de faillite de la Société STEDE CERAMIQUE, Madame Awatef Marzouki Fitouri lance un appel d'offres pour la vente de 08 Terrains titrés appartenant à la dite société sis à la zone industrielle de Ras Jebel, gouvernorat de Bizerte. Qui se présentent comme suit :

1- Titre foncier n° 16163 de Bizerte dite «STEDE» à vocation résidentielle et comportant des constructions,

2- Titre foncier n°5231 de Bizerte dite «Cherifa 261»,

3- Titre foncier n°4650 de Bizerte dite «Saïda» à vocation résidentielle et comportant des constructions,

4- Titre foncier n°4754 de Bizerte dite «Mabrouka 1483»,

5- Titre foncier n°4680 de Bizerte dite «Khadija 13»,

6- Titre foncier n°4921 de Bizerte dite «Folla 167»

7- Titre foncier n°12343 de Bizerte dite «STEDE»,

8- Titre foncier n°3688 de Bizerte dite «Wiem».

Tout intéressé est invité à retirer le cahier des charges, au titre de chaque terrain individuellement, du bureau du syndic de faillite sis au 92 rue 8600, Charguia 1- 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de trois cents dinars (300 DT).

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Madame Awatef Marzouki Fitouri avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 13 décembre 2022, le cachet de la poste faisant foi. Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

2022402673VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de L'UMA à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2022 à 10 h 30 au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord, sis à place de L'UMA Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD).

2022R02577SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de L'UMA à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le vendredi 25 Novembre 2022 à 10 h au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord, sis à place de L'UMA Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article n°14 du statut de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) conformément aux législations en vigueur.

2022R02578SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement

SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas - Les Berges du Lac -

IU : 0024385L

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 1 décembre 2022 à 10h au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation à cette Assemblée Générale Ordinaire;

2- Distribution de la deuxième tranche des dividendes au profit des actionnaires;

3- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2022R02588SANB3

Société Comptoir Général Du Matériel Industriel Plus

«COGEM PLUS»

S.A

Capital de 500.000 dinars

MF : 0736450M/A/M/000

Siège social : 130 Avenue Louis Braille Cité El Khaddra 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Comptoir Général Du Matériel Industriel Plus «COGEM PLUS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui se tiendra le samedi 26 novembre 2022 à 10h du matin au siège social de la société situé au 130 Avenue Louis Braille Cité el Khaddra 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation s'il y'a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatif à l'exercice comptable 2021.

- Approbation s'il y'a lieu des états financiers de l'exercice 2021 ainsi que les résolutions proposées par le conseil d'administration.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellements du mandat des administrateurs.

- Questions diverses.

2022R02590SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

SEDT «HOTEL THALASSA MAHDIA»

SA au capital de 6.786.100 D

Siège social : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 4 - 1004 Tunis

MF : 043075F T/A/M/000

CNSS : 235348-26

Les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Développement Touristique sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2022 à 11h 30 à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2021.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2021.

3. Examen et approbation des états financiers de l'année 2021:

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions réglementées.

6. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2021.

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021.

8. Nomination des Administrateurs.

9. Nomination d'un commissaire aux comptes.

Les actionnaires sont également invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui se tiendra le même jour à 12h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Statuer sur la continuité d'exploitation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022R02612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE STGH

«HOTEL ROYAL THALASSA MONASTIR»

SA au capital de 7.800.000 D

Siège social : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 4 - 1004 Tunis

Matricule CNSS : 209674-54

MF : 505061 T/A/M/000

Les actionnaires de la Société Touristique de Gestion Hôtelière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2022 à 10h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2021.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2021.

3. Examen et approbation des états financiers de l'année 2021.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2021.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2021.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

2022R02613SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du samedi 26 novembre 2022

Clinique «El Yosr»

Société anonyme

Au capital de 11.125.000 DT

Siège social : 10 bis, rue Haroun Errachid - 4000, Sousse

RC : B27116112009

MF : 1110053 JAM 000

Messieurs les actionnaires de la Clinique «El Yosr» sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le samedi 26 novembre 2022 à 13 heures au siège social de la Clinique L'Horizon sise à l'avenue Ibn El Jazzar et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif au projet d'augmentation de capital comportant suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Autorisation pour l'augmentation de capital.

3. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux de l'assemblée, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Tous les documents concernant l'assemblée générale extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

2022S01277SANB3

Convocation à l'AGO

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 17 697 300 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le mardi 6 décembre 2022 à partir de 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021,

- Affectation des résultats de l'exercice 2021,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Questions diverses.

2022X01330SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société «AMI» SA

Société anonyme

Au capital de 6 100 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle Oued Chaâbouni - Sfax

Identifiant unique : 0011546R

Les actionnaires de la société AMI sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société le 30 novembre 2022 à 11h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes;

2. Réduction du capital de la société par le rachat de ses propres actions;

3. Réalisation de la réduction du capital ;

4. Modification des statuts ;

5. Approbation de la cession des actions détenues au capital de la société SELECT HARDWARE au profit de l'actionnaire Omar ABID ;

6. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités ;

7. Questions diverses.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le rapport spécial du commissaire aux comptes, le rapport d'évaluation de la société AMI, ainsi que le rapport d'évaluation de la société SELECT HARDWARE, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire, les statuts de la société et la liste des actionnaires.

2022X01331SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

STAROIL

S.A. au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR, GP1 Rte de Sousse Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 0001898 J

N° CNSS : 11184-29

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire à réunir Extraordinairement le 28/11/2022 à 10h au siège de la société à Ezzahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration

2) Lecture du rapport additif du commissaire aux comptes,

3) Modification de l'Affectation des résultats de l'exercice 2021,

4) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022402663SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SAROST S.A

Société anonyme

Au capital de 12.960.000 dinars

Siège social : Immeuble SAADI TOUR EF 1082 El Menzah IV - Tunis

MF : 24003GAM000

Messieurs les actionnaires de la SAROST S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 26 novembre 2022 à 11h à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes,

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice comptable 2019,

4- Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du C.S.C,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

6- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019,

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019 et rémunération des membres du comité permanent d'audit interne,

8- Nomination d'un Co-commissaire aux comptes suite à l'expiration du mandat de la société «AUDIT, CONSEIL & ORGANISATION» représentée par M. Hichem Besbes.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2022402664SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SAROST S.A

Société anonyme

Au capital de 12.960.000 dinars

Siège social : Immeuble SAADI TOUR EF 1082 El Menzah IV - Tunis

MF : 24003GAM000

Messieurs les actionnaires de la SAROST S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le samedi 26 novembre 2022 à 12h à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur l'unique point de l'ordre du jour :

Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022402665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDECINE DIAGNOSTIC ET TECHNOLOGIE «MEDIATEC»

S.A au capital de 491 330 dinars

Siège social : 5, Rue El Asmal - Bab Saadoun - 1006 Tunis

M.F : 446572H/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE MEDECINE DIAGNOSTIC ET TECHNOLOGIE «MEDIATEC» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 01 décembre 2022, au siège social 5, Rue EL ASMAI - Bab Saadoun - 1006 Tunis afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, 2020.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2019, 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4. Approbation, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019, 2020.

6. Quitus au conseil d'administration.

7. Renouvellement des mandats des administrateurs.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour l'année 2021, 2022, et 2023.

9. Pouvoirs pour les formalités.

2022402683SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC "S.I.O.C."

S.A. au capital de 1 834 500 dinars

Siège social : Route de Gabès - Km 3,5 - Sfax

Identifiant unique : 0008519N

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC «S.I.O.C.» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 29 novembre 2022 à 11 h au siège social à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue des assemblées générales ordinaires appelées à statuer sur les états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021.

2- Entériner la donation de la nue-propriété des actions du feu Monsieur Abdelkader Dridi, à ces trois fils Messieurs Safouane, Montassar et Mohamed Dridi établie par acte notarié en date du 6 décembre 2020.

3- Entériner la transmission de l'usufruit des actions objet des sus dites donations suite au décès de Monsieur Abdelkader Dridi.

4- Lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion au cours des exercices 2019, 2020 et 2021.

5- Lecture des rapports de commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

6- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives aux exercices 2019, 2020 et 2021.

7- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

8- Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Nomination des membres du conseil d'administration.

11- Nomination d'un commissaire aux comptes.

12- Pouvoirs pour les formalités.

2022402684SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DAR EL MOLK

S.A. au capital de 3 220 000 dinars

Siège social : 93, Rue De Palestine, 1002 Tunis.

Identifiant unique : 1439924C

Les actionnaires de la SOCIETE DAR EL MOLK sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 novembre 2022 au siège social 93, Rue de Palestine, 1002 Tunis afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée Générale ordinaire des actionnaires

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2019

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

4. Approbation, s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019

6. Quitus au conseil d'administration.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour les formalités.

2022402685SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire exercices 2019, 2020, 2021

De la Société mutuelle de base

De services agricoles "Errahma" Hajeb Tyna Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Errahma" à Hajeb de la délégation Tyna Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire des exercices 2019, 2020, 2021 qui sera tenue le lundi 28 novembre 2022 à neuf heures et demi du matin au siège de la Société mutuelle à Hajeb Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports moraux et financiers du conseil d'administration et présentation des états financiers exercices 2019, 2020, 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercices 2019, 2020, 2021.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation des résultats des exercices 2019, 2020, 2021.

- Actualisation de la liste des adhérents et admission de nouveaux adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, 2024.

- Election des deux tiers des membres du conseil d'administration et remplacement d'un autre membre.

Observation :

- Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le lundi 7 novembre 2022 jusqu'au vendredi 18 novembre 2022 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Errahma" Hajeb BP44 Sfax 3078.

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2022X01328SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupement Centralises des Ventes «G.C.V»

Siège social : ZI Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0368186P

Tous les Administrateurs du Groupement Centralises des Ventes «GCV» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 21 novembre 2022, à 10 H au siège social de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approuver l'Admission d'un nouveau membre.

- Modifications des statuts.

- Questions diverses.

2022402679SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Rajhi Achref demeurant à la Cité El, Hedy Chaker délégation MAKTHAR Gouvernorat de SILIANA a présenté au nom de la société ARRAHMA une demande enregistrée au Gouvernorat de Siliana sous le n°7741 en date du 5/8/2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une unité de Stockage de bouteilles du GAZ Située au lot n°22 zone industrielle Siliana I gouvernorat de Siliana, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat.

Toutes les réclamations contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Siliana ; Délégué de la région dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Belgacem Ben Mansour a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°7382 en date du 26 Mai 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située ouled Mabrouk de Délégation de Melloulech et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Melloulech ou de la commune de Melloulech.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Melloulech ou Le Président de la commune de Melloulech, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Madame Kalthoum Bent Mohamed Nasr a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°19/12903 en date du 20 Septembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à Recharcha - Délégation de Bradaa et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Bradaa ou de la commune de Bradaa.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Bradaa ou Le Président de la commune de Bradaa, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis

---

Le public est informé que Monsieur Rafik Elmassoudi a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°12067 en date du 02 septembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à saafet de Délégation de Chebba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Chebba ou de la commune de Chebba.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Chebba ou Le Président de la commune de Chebba, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis

---

Le public est informé que Monsieur Mohamed Ben Ahmed agissant pour le compte de «La société Huilerie Frère TOUMI» dont le siège social est situé à Sidi Alouane - Gouvernorat de Mahdia a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°16872 en date du 18 mai 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à Oued Beja - Délégation de Sidi Alouane et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Sidi Alouane ou de la Municipalité de Sidi Alouane.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Sidi Alouane ou Le Président de la Municipalité de Sidi Alouane, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Société MBG dont le siège social est situé à proximité de la route principale n°1 km 12 Boumhel El Bassatine - 2097 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°1910 en date du 8 Mars 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de galvanisation des métaux, située à l'adresse citée ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou le président de la municipalité de Grombalia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

M. Jawhar Ben Rached Ben Alaya El Mzoughi, CIN n°06905148 délivré le 29 Août 2016 déclare avoir perdu son titre de propriété n°03 /7168, objet du titre foncier n°42919 Sahline Monastir.

2022S01278DIVD2

Avis

Monsieur Noureddine Elgharyani annonce qu'il possède un logement sur un terrain de superficie de 391 m² sis à la route de Lafrane km 7 Sfax.

Son contrat rédigé par les notaires Brahim Hbaeib et son collègue le 12/9/1976.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2022X01329DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Jamel Ben Frej Ben Hamida Aouina titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01576245 annonce la perte de son titre de propriété numéro 16535 daté le 02/6/2008 objet du titre foncier numéro 27174 Bizerte sis à Metline délégation Ras Jebel gouvernorat de Bizerte. Un certificat de perte sous le numéro 150 le 15/9/2022 délivré par le poste de police nationale de Metline gouvernorat de Bizerte et a été publié au journal Achourouk le 01/10/2022.

2022402667DIVD2

Nomination d'un liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête n°98394 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 12/9/2022, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad Cité administrative, Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Hallouma Ben Khaddouma et la nomination de madame Wiem Ouni juge commissaire.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2022402676DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2022R2438 parue au Journal officiel de la République Tunisienne des Annonces légales n°122 du 14/10/2022.

La rectification à l'annonce est :

- Apport en numéraire pour la somme de cinq cent Mille Dinars (500 000 DT) détenu dans un compte indisponible n°050090000280871500.79 Banque de Tunisie Agence Mégrine.

2022R02576RECZ9

L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

ACTIFS	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 092 621	1 918 628
Amortissements	-1 658 120	-1 306 808
	434 501	611 820
Immobilisations corporelles	3 117 002	2 930 176
Amortissements & provisions	-2 132 300	-1 915 889
	984 703	1 014 287
Immobilisations financières		
Provisions		
Total des actifs immobilisés	**1 419 203**	**1 626 108**
Charges à répartir	183 388	183 388
Résorption charges à répartir	-181 407	-157 624
Autres actifs non courants	1 982	25 764
Total des actifs non courants	**1 421 185**	**1 651 872**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	28 513	27 753
Provisions		
Clients et comptes rattachés		
Provisions		
Autres actifs courants	636 573	510 885
Provisions		
Placements et autres actifs financiers		
Liquidités et équivalents de liquidités	2 720 900	2 603 657
Total des actifs courants	**3 385 986**	**3 142 295**
TOTAL DES ACTIFS	**4 807 172**	**4 794 167**

L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Fonds de dotation		
Autres capitaux propres	3 731 653	3 839 790
Résultats reportés	-72 227	-72 227
Modifications Comptables		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	**3 659 427**	**3 767 564**
Résultat net de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres	**3 659 427**	**3 767 564**
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts		
Autres passifs financiers		
Provisions pour Risques et charges	123 870	123 870
Total des passifs non courants		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	369 728	302 769
Autres passifs courants	654 147	599 964
Concours bancaires et autres passifs financiers		
Total des passifs courants	**1 023 875**	**902 734**
Total des passifs	**1 147 745**	**1 026 604**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**4 807 172**	**4 794 167**

L'Agence Nationale de Sécurité Informatique

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	**4 201 772**	**3 844 632**
Subvention d'exploitation	3 610 267	3 284 214
Autres produits d'exploitation	591 506	560 418
Charges d'exploitation	**-4 202 565**	**-3 887 408**
Variation des stocks	760	5 737
Achats d'approvisionnements consommés	-84 560	-89 480
Charges de personnel	-2 597 996	-2 552 683
Dotations aux amortissements et aux provisions	-591 506	-560 616
Autres charges d'exploitation	-929 263	-690 367
Résultat d'exploitation	**-792**	**-42 777**
Charges financières nettes		
Produits financièrs nets	0	2 343
Autres gains ordinaires	1 472	40 934
Autres pertes ordinaires	-180	-1
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**500**	**500**
Impôt sur les bénéfices	-500	-500
Résultat des activités ordinaires après impôt	**0**	**0**
Eléments extraordinaires		
Résultat net de l'exercice	**0**	**0**
Effets des modifications comptables net d'impôt		
Résultat après modifications comptables	**0**	**0**

L'Agence Nationale de Sécurité Informatique

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2021 & 2020
Selon la méthode directe
(Chiffres arrondis en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement sur Formations & Sponsorisation		
Encaissement de subventions d'exploitation	3 323 000	3 193 000
Sommes versées aux fournisseurs et autres tiers	-901 625	-946 648
Sommes versées au personnel	-1 431 512	-1 277 235
Impôts et taxes payés	-391 166	-366 991
Cotisations sociales payées	-591 640	-659 609
Autres encaissements d'exploitation	1 472	40 934
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	**8 529**	**-16 550**
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements/acquisition d'immo. Corp & Incorp	-532 286	-530 226
Encaissements provenant de cession d'immo. Corp & Incorp		25 100
financières		
Encaissements provenant de cession d'immo. financières		
Flux de trésorerie affectés à des activités d'investissement	**-532 286**	**-505 126**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts		
Perte de change		2 343
Encaissement de subventions d'investissements	641 000	489 500
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**641 000**	**491 843**
Variation de trésorerie	**117 242**	**-29 833**
Trésorerie au début de l'exercice	**2 603 657**	**2 633 490**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 720 900**	**2 603 657**

2022R02602BCFA5